



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/343

Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Professeur Rochaix auprès de la SCI Les Frenes - EI 03388 - N° inventaire 03388 B 011 et 03388 B 012 - Lancement de l'opération 03388008 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/343 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SITUES 2 RUE PROFESSEUR ROCHAIX AUPRES DE LA SCI LES FRENES - EI 03388 - N° INVENTAIRE 03388 B 011 ET 03388 B 012 - LANCEMENT DE L'OPERATION 03388008 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2012-1 PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est bénéficiaire à Lyon 3^{ème}, à l'angle de l'avenue Lacassagne et de la rue Professeur Rochaix, d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme sous le numéro 40, destiné à la réalisation d'un espace vert.

Couvrant une superficie de 290 m², la parcelle BN n° 3 est constituée d'un petit immeuble en copropriété composé de 15 lots. Elle jouxte le nouveau parc public « Zénith », et la bibliothèque municipale « Marguerite Yourcenar », équipements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de la partie Nord de l'ancienne friche RVI.

Par délibération n° 2014/6288 du 20 janvier 2014, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de quatre lots (n° 1, 5, 12 et 13) d'une copropriété située 2 rue Professeur Rochaix à Lyon 3^{ème} pour un montant de 178 990 euros y compris les frais notariés estimés à 2 000 euros.

Par délibération n° 2014/760 du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux lots (n° 2 et 15) de ladite copropriété pour un montant de 141 643 euros y compris les frais notariés estimés à 3 000 euros.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc RVI Feuillat : part travaux ».

Par délibération n° 2017/3438 du 20 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux lots dans cette même copropriété pour un montant de 91 000 euros y compris les frais notariés estimés à 2 000 euros. Il est précisé que cette délibération comprend une erreur matérielle sur les numéros de lots visés. En effet, l'acquisition par la Ville de Lyon portait sur les lots 10 et 4 et non 10 et 11, conformément à ce qui est indiqué dans l'acte authentique.

Par délibération n° 2019/4585 du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux lots de copropriété (n° 7 et 11) de ladite copropriété pour un montant de 154 500 euros, y compris les frais notariés estimés à 3 500 euros, et la rectification de l'erreur concernant les numéros de lot de la délibération n° 2017/3438.

Par délibération 2020/262 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement de la Ville de Lyon, dont celle « Parc RVI Feuillat », n° 2012-1 programme 00012.

A ainsi été approuvé par les délibérations susvisées l'acquisition successive de dix lots dans ladite copropriété.

La Ville de Lyon, soucieuse de poursuivre la stratégie d'acquisition foncière engagée aux fins de maîtriser à terme la totalité de la copropriété, a engagé une nouvelle négociation par voie amiable en vue de l'acquisition de deux lots de copropriété appartenant à la SCI Les Frenes.

Les biens concernés sont constitués :

- d'un appartement d'une superficie de 31 m² et représentant les 100/1000^{èmes} de la propriété du sol, le tout formant le lot 9 du règlement de copropriété précité. Situé au rez-de-chaussée donnant sur la cour et l'avenue Lacassagne, ledit appartement comprend un hall d'entrée, une cuisine, une chambre, une alcôve et un WC intérieur ;
- d'une cave située au niveau du rez-de-chaussée inférieur, représentant 3/1000^{èmes} de la propriété du sol, formant le lot 6 du règlement de copropriété de l'immeuble.

A l'issue des négociations engagées, il vous est proposé d'acquérir lesdits lots, libres de toute location, occupation ou encombrement quelconque, au prix total de 120 000 euros.

Il est précisé que ce montant est inférieur au seuil de consultation de France Domaine. Les frais notariés estimés à 3 500 euros seront pris en charge par la Ville de Lyon.

La présente acquisition menée à son terme, il restera à acquérir trois lots constitués de deux appartements et d'une cave, pour que la Ville de Lyon soit propriétaire de la totalité de ladite copropriété.

L'acquisition de deux lots de copropriété situés 2 rue Professeur Rochaix en vue de l'extension du Parc « Zénith » pour un montant de 120 000,00 euros ainsi que les frais notariés estimés à 3 500 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012-1 « Parc RVI Feuillat », programme 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2014/6288 du 20 janvier 2014, n° 2014/760 du 19 décembre 2014, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2017/3438 du 20 novembre 2017, n° 2019/4585 du 25 mars 2019 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu la promesse de vente ;

Vu Madame la Maire du 3^e arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier du 13 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil **du 3^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition des lots de copropriété n° 6 et 9 situés 2 rue Professeur Rochaix à Lyon 3^{ème} appartenant à la SCI LES FRENES au prix global de 120 000 euros, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente, établis aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- Le lancement de l'opération n° 03388008 « Acquisition de deux lots de copropriété sis 2 rue Professeur Rochaix Lyon 3^e – lot 6 et 9 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2012-1 « Parc RVI Feuillat », programme 00012.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2012-1, opération n° 03388008 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 123 500,00 €.

- 5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
03388B011	Appartement – lot 9	31,00	2138	119 000,00	
03388B012	Cave – lot 6		2138	1 000,00	
03388B011	Frais notariés – Appartement – lot 9		2138	3 400,00	
03388B012	Frais notariés – Cave lot 6		2138	100,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET